

## Le Sous-Groupe technique se penche sur la CPC

Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a tenu sa réunion habituelle du quatrième trimestre du 18 au 21 octobre 2004. La réunion a présenté cette particularité d'être la première qui soit consacrée entièrement par le Sous-Groupe technique aux questions concernant la Classification centrale de produits (CPC). Le Sous-Groupe a surtout examiné les réponses au questionnaire de 2004 sur la révision de la CPC, qui avait été diffusé en juillet 2004, la date limite pour les réponses étant fixée au 10 octobre 2004. Il a étudié les réponses résumées d'une quarantaine de pays, ainsi que des réponses et des propositions précises émanant de groupes régionaux, d'organismes internationaux et d'autres groupes de travail s'occupant des classifications de produits.

Les propositions examinées portaient sur les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, les produits alimentaires, les textiles, les articles d'habillement et les produits en cuir, les supports d'information, les biens et les services informatiques, les services de santé, les services juridiques, et les services professionnels – notamment comptabilité, architecture, ingénierie, publicité et recherche-développement – ainsi que les domaines des services alimentaires, des transports, du commerce de gros et de détail, et le traitement des originaux et des services de bâtiment.

L'un des grands problèmes de la classification, en matière de services, est que les catégories définies dans la CPC devraient être alignées sur la structure selon laquelle la branche d'activité dont les produits sont issus les présente dans ses rapports. Une enquête sur les cabinets d'architectes, par exemple, a fait apparaître qu'ils peuvent rendre compte des services fournis pour un projet donné, immeuble d'habitation par exemple, mais ne sont généralement pas en mesure de répartir la valeur de ces services entre les catégories actuelles de la CPC, qui sont le reflet des stades successifs d'un processus de consultation en architecture, mais pas du type de projet. La cause en est que ces services sont généralement fournis comme un tout, allant du conseil à l'avant-projet, puis à la conception proprement dite et aux services de gestion. La révision proposée de la

CPC indiquerait donc les produits correspondant aux services architecturaux à part pour chaque type de projet, mais pas pour les différents stades d'un projet. On envisage aussi de créer des catégories pour les produits d'experts dans plusieurs groupes, notamment pour les services d'architecte, d'architecte paysagiste, et d'ingénierie. Plusieurs propositions concernant d'autres services professionnels ont été avancées dans un contexte analogue. On compte que ces modifications amélioreront la présentation des données sur les services au niveau détaillé de classification.

Un autre problème qui a longuement retenu l'attention à la réunion a été celui des liens entre la CPC et d'autres classifications. Pour la partie de la CPC relative aux biens, on gardera comme modules les intertitres du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). On envisage quelques exceptions éventuelles pour des produits dont la production locale est importante, mais qui ne font guère l'objet d'échanges internationaux. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au SH en 2007, qui retireront sur nombre de catégories de la CPC, se retrouveront dans le prochain projet de structure de la CPC. On tiendra compte aussi de la révision en cours de la Classification type pour le commerce international (CTCI), qui sera également basée sur le SH révisé, de manière à renforcer les liens entre CPC et CTCI.

Un autre objectif de la révision de la CPC est un lien solide entre la partie de la CPC concernant les services et la Classification élargie des services de la balance des paiements. La CPC est plus détaillée, et on cherche donc à établir un lien entre les groupes (niveau à trois chiffres) de la CPC et la Classification élargie. Mais les deux classifications présentent des différences conceptuelles, qui font qu'il est difficile d'établir une concordance directe, à ce niveau ou à un autre. Ces différences touchent : a) le champ des services tel que défini dans ces classifications, et b) les concepts implicites fondant les groupes constitués dans l'une et l'autre. Pour ce qui est du champ des services, on peut mentionner notamment le traitement des réparations et celui des services de traitement (biens à transformer), qui n'étaient pas considérés comme services dans la Classification élargie jusqu'à présent, mais sont traités comme tels dans la CPC. Les groupes de la Classification élargie correspondent à un panachage de concepts, certains axés sur les produits, d'autres sur les entités participant à la transaction, ce qui est contraire

## 2 *Classifications Bulletin d'information*

au principe même de la CPC, basée strictement sur les produits. Dans la Classification élargie, on a par exemple, pour les groupes axés sur les entités de la transaction, le groupe 236 (Voyages) et 285 (Services entre entreprises affiliées). L'un comme l'autre peuvent inclure des services entrant déjà dans d'autres éléments de la Classification, mais sont classés ainsi du fait des entités qui participent à la transaction considérée, pas du type de service fourni. C'est ce qui rend une correspondance directe avec la CPC impossible pour l'essentiel. Le Comité de la balance des paiements examine actuellement des propositions du Groupe technique d'experts de la balance des paiements sur ces points et d'autres, qui peuvent retentir sur les liens entre la Classification élargie et la CPC. D'autres problèmes plus restreints peuvent être réglés au prix d'ajustements apportés à la définition de telle ou telle catégorie de la CPC et de la Classification élargie, qui sont en cours d'examen. On peut consulter sur le site Web des classifications des articles (en anglais, <<http://unstats.un.org/unsd/class>>, cliquer sur « International cooperation in classifications » dans le menu de gauche, puis sur « Technical Subgroup ») et sur le site Web du Groupe technique d'experts (en anglais également, <<http://www.imf.org/external/np/sta/bop/bopteg.htm>>) sur les correspondances entre CPC et Classification élargie, ainsi que sur des problèmes en cours d'examen pour cette dernière.

Le Sous-Groupe technique étudiera les propositions reçues compte tenu des réponses aux enquêtes, avant d'en intégrer les versions retenues au projet de CPC révisée, qui sera diffusé aux pays au début de 2005.

---

### **Atelier des Nations Unies sur les classifications à Beyrouth**

Un atelier consacré aux classifications économiques et sociales internationales a eu lieu à Beyrouth du 19 au 23 juillet 2004. Il était organisé conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Division de statistique de l'ONU, et s'inscrivait dans le projet de renforcement des capacités statistiques dans la région de la CESAO.

Il a réuni 31 participants de 12 pays membres de la CESAO, et des représentants des bureaux centraux de statistique, des ministères de l'industrie et d'autres ministères compétents, ainsi que des représentants de

la CESAO, de la Division de statistique de l'ONU, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'organisations régionales qui ont des activités dans le domaine des classifications.

L'objectif principal était de présenter aux participants la structure proposée pour la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) (CITI Rév.4) et d'en préciser les rapports avec les autres grands systèmes de classification actuellement en usage dans la région de la CESAO. Les autres objectifs étaient :

- a) De réunir les propositions et les vues des pays membres de la CESAO, sous l'angle des pays et sous l'angle régional, relativement à la CITI Rév.4;
- b) D'encourager l'application de la CITI dans tous les pays membres de la CESAO;
- c) De développer l'harmonisation dans la production et la diffusion de données actualisées en statistiques par industrie.

L'atelier a permis aussi aux participants de se communiquer mutuellement leurs expériences en la matière.

Les participants ont évoqué aussi les difficultés entraînées par le passage de la CITI Rév.3 à la CITI Rév.4. Les pays membres de la CESAO ont profité de l'occasion pour faire état des réussites et des difficultés rencontrées dans l'application des classifications internationales – CITI, CPC et Classification internationale type des professions (CITP).

La Division de statistique de l'ONU a présenté des communications détaillées sur le projet complet, récemment diffusé, de CITI Rév.4, insistant sur les points où les modifications seront le plus sensibles, ou pouvant présenter un intérêt particulier pour la région. Elle a également présenté des communications sur la famille des classifications internationales et le rôle des organismes responsables des classifications qu'elle comprend.

La révision en cours de la Liste des produits industriels des Nations Unies, qui sert à la Division de statistique pour les statistiques de production de marchandises, a été abordée également. Cette liste révisée, qui comprend quelque 600 produits et sert à communiquer des données pour le monde entier, sera basée sur la Classification centrale de produits.

Le représentant de l'OIT à la réunion a présenté une communication sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP), dont la révision devrait également être achevée en 2007. Il a précisé les parties de la CITP qui seraient actualisées, notamment l'application du concept de qualifications à l'échelon national, le libellé des titres de la classification, et les professions générales. Il a évoqué aussi les parties où les modifications sont peu probables. Les participants des pays membres de la CESAO ont présenté leurs souhaits et leurs préoccupations sur le sujet. Certains ont suggéré de préserver la structure de base et la méthode de classification choisies dans la classification actuelle, arguant du fait que la version actuelle est familière aux utilisateurs. Les participants ont demandé aussi que l'OIT fasse traduire plus de documents et de publications en arabe, les pays arabophones représentant un nombre important d'utilisateurs de ces textes.

L'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières a présenté son Réseau arabe d'information industrielle (ARIFONET), qui permet aux usagers de consulter en ligne des statistiques industrielles sur les pays arabes. Ce réseau a pour objet de promouvoir les produits fabriqués dans le monde arabe. Les données conservées, rangées selon la CITI, ont récemment été converties selon la CITI Rév.3. L'Organisation arabe pour le développement industriel encourage à utiliser les classifications internationales.

S'agissant de statistiques industrielles, on s'inquiétait de constater que les données collectées relativement aux pays membres de la CESAO peuvent n'être pas homogènes; ils ont donc été engagés à adopter un système de classification uniforme de statistiques industrielles, de manière à rendre possible l'évaluation des activités économiques et sociales dans la région de la CESAO.

Les principales recommandations adressées à la Division de statistique de l'ONU ont été les suivantes :

a) Pour préserver les séries chronologiques basées sur la CITI et rendre la conversion le moins pesante possible, éviter les modifications de grande ampleur de la structure de la CITI Rév.3. On ajouterait ainsi de nouvelles entrées sans changer la codification, ou on préserverait une structure de remplacement qui

permettrait d'utiliser la CITI Rév.3 avec conversion vers la CITI Rév.4;

b) Il a été constaté que les problèmes de conversion vers la CITI Rév.4 étaient plus ardues dans les dispositifs statistiques décentralisés que dans les centralisés;

c) Il faudrait fournir une assistance technique aux pays qui utilisent encore la CITI Rév.2; une concordance entre la Rév.4 et la Rév.2 faciliterait le passage à la nouvelle version;

d) Il faudrait qu'un ou plusieurs représentants des pays membres de la CESAO soient invités à participer aux réunions du Groupe d'experts ou du Sous-Groupe technique qui travaille à la révision de la CITI, pour y faire part de leur point de vue régional sur cette révision;

e) Il conviendrait d'améliorer et de préciser les rapports entre des systèmes de classification tels que la CITI, la Classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles solides et produits minéraux, FAOSTAT, et d'autres;

f) Les directives et les critères de structuration de la CITI devraient être plus transparents;

g) Il faudrait tenir dûment compte dans la révision de branches d'activité importantes pour la région de la CESAO, telles que celles qui concernent le pétrole, le gaz, les olives, le coton, les dattes, les technologies de dessalement, l'approvisionnement en eau et les tapis.

On trouvera d'autres détails sur les délibérations dans les communications présentées à la réunion, que l'on peut consulter (en anglais) sur le site Web des classifications à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class>> en choisissant « International cooperation in classifications » dans le menu de gauche, puis « United Nations Classifications Workshops and Training ».

---

## Les pays de l'ASEAN se penchent sur l'harmonisation des classifications

La deuxième Réunion technique sur l'harmonisation des classifications statistiques à l'intention des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a eu lieu à Manille du 4 au 6 octobre 2004, accueillie par le Conseil national de coordination de la statistique des Philippines à

#### 4 *Classifications Bulletin d'information*

l'occasion de la neuvième Convention nationale de statistique et de la quinzième célébration annuelle du Mois national de la statistique aux Philippines.

Les participants ont fait valoir qu'il importait que les normes et les classifications utilisées dans les statistiques officielles soient uniformes, et qu'il fallait promouvoir l'harmonisation et la comparabilité. Ils ont insisté sur la nécessité de faire entendre leur sentiment collectif sur la formulation de principes et de normes statistiques à l'échelle mondiale, et de faire prendre en compte les pays de l'ASEAN pour la définition de systèmes de classification, notamment la révision de la CITI prévue pour 2007.

Le secrétariat de l'ASEAN a rappelé les problèmes d'harmonisation cernés lors de la première réunion, qui relevaient de la cinquième Réunion des chefs de bureaux de statistique de l'ASEAN, et la façon dont on pouvait en aborder la solution. Les grands problèmes évoqués étaient a) les différences de niveau de conformité, b) les différences de critères ou de moyens de modification, c) les différences dans la manière de régler les problèmes de délimitation, d) les problèmes touchant les tables de concordance, et e) les différences de principes de classification.

À court terme, une solution possible au problème de l'harmonisation mise en lumière par le secrétariat de l'ASEAN serait la formulation d'une position de l'ASEAN sur la CITI Rév.4 et la CPC. À moyen terme, la coopération régionale pourrait porter sur la formulation d'une structure commune, de principes communs et de directives pour la révision.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a présenté une communication sur les principes de révision propres à garantir la comparabilité des statistiques entre pays de l'ASEAN, soulignant qu'il importait que les pays se conforment à la CITI à tout le moins au niveau des divisions (à deux chiffres), comme il était suggéré dans le projet de CITI Rév.4. La CESAP a recommandé en outre aux pays de l'ASEAN de convenir d'une date ou d'une période où la CITI Rév.4 serait appliquée simultanément dans tous les pays membres, de calculer les ressources à prévoir pour l'appliquer, et de demander au secrétariat de l'ASEAN de définir un projet d'aide au Cambodge, à la République populaire démocratique lao, au Myanmar et au Vietnam pour l'application de la nouvelle révision. La CESAP a souligné aussi l'importance des incitations réciproques

en la matière, et recommandé aux pays dotés de dispositifs statistiques décentralisés de faire jouer l'accord obtenu à l'échelon de l'ASEAN pour obtenir l'appui des autres organismes apparentés.

Suivant les recommandations de la CESAP, la réunion a convenu de demander au secrétariat de l'ASEAN de présenter ces recommandations à la cinquième Réunion des chefs de bureaux de statistique de l'ASEAN. Le secrétariat a suggéré de confier à l'Équipe spéciale l'élaboration d'un programme de travail réaliste pour 2005-2006, qui donnerait au secrétariat un canevas pour le suivi des décisions de la réunion. Le respect des normes internationales à un niveau commun par l'ASEAN et la mise au point d'un calendrier d'adoption convenu en seront les points principaux. Les pratiques des pays, débattues à la réunion, formeront la base des travaux à venir, compte tenu de l'expérience non seulement des pays les plus avancés de la région, mais aussi des difficultés qui ont gêné la comparabilité jusqu'à présent.

Le consultant de l'Équipe spéciale a présenté un projet de programme de travail pour l'harmonisation de la pratique des pays de l'ASEAN pour ce qui est de la classification par industrie (CITI Rév.4) et de la CPC. Les objectifs principaux de ce programme de travail étaient notamment la promotion de l'harmonisation et de la comparabilité en matière de classifications statistiques, par la mise au point de tables de concordance, de directives sur les critères et les principes de la révision, et le traitement des problèmes de délimitation, ainsi que la définition du schéma de classification statistique et d'autres outils pertinents les mieux adaptés à l'appui des politiques poursuivies par l'ASEAN.

La réunion a débattu des objectifs et de l'échéancier, ainsi que des résultats attendus et du rôle des pays membres de l'ASEAN et de son secrétariat. Le représentant de Singapour s'est interrogé sur l'utilité d'une classification de l'ASEAN pour les applications nationales, disant qu'une telle classification, empruntant sa structure à la CITI, serait difficile à adopter et risquait d'imposer des catégories ou des classes dans certains pays où les activités correspondantes n'avaient guère d'importance. On avait là, à ce niveau régional restreint, un résumé des difficultés auxquelles se heurtent les organisations internationales lorsqu'elles cherchent à définir des normes communes applicables à des pays dont la structure économique est très différente.

Les premiers résultats du travail d'harmonisation, notamment une évaluation détaillée de la situation actuelle et des besoins des pays membres de l'ASEAN, sont attendus pour le milieu de 2005.

---

## Calendrier des réunions

### Prochaine réunion du Sous-Groupe technique

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales doit avoir lieu du 14 au 18 février 2005. Elle sera consacrée essentiellement à l'examen des réactions au projet de CITI Rév.4, et devrait permettre au Sous-Groupe de s'accorder sur les modifications et les amendements à y apporter. Le projet a été diffusé en mai 2004 aux bureaux nationaux de statistique, aux organismes régionaux et internationaux, et aux autres entités compétentes, de manière à obtenir une gamme étendue de contributions à la mise au point de la classification révisée.

### Réunion de la Commission de statistique

La trente-sixième session de la Commission de statistique aura lieu du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2005 à New York. La Commission examinera des questions de statistique intéressant la communauté internationale, notamment les classifications économiques et sociales internationales. Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2005.htm>>.

### Atelier sur les classifications à l'intention des pays de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Un atelier sur les classifications organisé par la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) doit en principe avoir lieu du 14 au 18 mars 2005 (le lieu sera indiqué plus tard). Il sera consacré à la révision de la CITI et à celle de la CITP.

### Réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales

La prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales doit avoir lieu du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Le Groupe d'experts se réunit deux fois par an pour examiner l'état d'avancement des travaux consacrés aux classifications économiques et sociales internationales, débattre des plans de révision et de mise à jour de

classifications, et harmoniser les stratégies de développement des classifications. La prochaine réunion devrait être consacrée aux révisions en cours : CITI, CPC et CITP. Elle s'occupera aussi de la Liste des produits industriels des Nations Unies, qui sert à collecter et communiquer les données de production industrielle du monde entier. Le Groupe d'experts devrait pouvoir approuver les projets de classification et en recommander l'adoption à la Commission de statistique.

---

## Nouvelle publication

La Classification centrale de produits (CPC) version 1.0 est désormais disponible sur papier en anglais (numéro de vente : E.03.XVII.3). Elle est en cours de traduction dans les autres langues officielles de l'ONU. On peut commander l'ouvrage à la Section des ventes de l'ONU, par courrier électronique, <[publications@un.org](mailto:publications@un.org)>, ou par télécopie 1 212 963 3489.

---

## Note de la rédaction

Le bulletin *Classifications* récapitule les faits nouveaux dans le domaine des classifications internationales, annonce les prochaines manifestations, et signale la documentation disponible sur papier ou sur l'Internet. Il est affiché (dans les six langues officielles de l'ONU) sur le site Web des classifications (cliquer sur « International cooperation in classifications » dans le menu de gauche, puis sur « Classifications Newsletter » à l'avant-dernière ligne), à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class>>.

Pour recevoir le bulletin *Classifications* par courrier électronique, s'abonner par la liste de diffusion à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmaillist.asp>>, ou en cliquant sur « Mailing list » dans le menu de gauche sur le site Web des classifications.

---

**Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser au service de télassistance des classifications :**

**6 Classifications Bulletin d'information**

Division de statistique de l'ONU  
Attention : Section des statistiques économiques et des  
classifications  
Organisation des Nations Unies  
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)  
Adresse électronique : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>  
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374  
**Site Web des classifications :**  
<<http://unstats.un.org/unsd/class>>